

Sommaire

- 1** **Editorial** : Lutte contre le Travail des Enfants, le Secteur Privé Ivoirien s'engage
- 2** **Focus Engagement** : ACCEL AFRICA, un engagement pour protéger et préserver le droit des enfants
- 4** **La Parole est au BIT** : Une initiative pour accompagner le Secteur Privé
- 5** **Zoom sur** : Un appel à la mobilisation des entreprises est lancé
- 6** **Bon à savoir** : Informations clés ou infographie sur le travail des enfants au niveau national et dans les pays concernés par le projet
- 7** **Actualité en Images**

Editorial

Lutte contre le Travail des Enfants, le Secteur Privé Ivoirien s'engage

Le phénomène du travail des enfants est un sujet de préoccupation pour le gouvernement et les entreprises depuis plus de vingt ans maintenant. Les entreprises déploient beaucoup d'efforts en vue de réduire l'impact négatif de ce phénomène sur leur business. Toutefois, les défis liés au travail des enfants persistent et accentuent la pression qu'exercent, les investisseurs, les syndicats, les ONG et les consommateurs sur les entreprises pour qu'elles évitent d'avoir des situations de travail des enfants et y remédient le cas échéant.

Selon les dernières estimations 2020 produites par l'OIT et l'UNICEF, près de 160 millions d'enfants travaillent dans le monde. 79 millions d'entre eux effectuent des travaux dangereux qui compromettent leur santé, leur sécurité ou leur développement moral. Avec un enfant sur cinq qui travaille, l'Afrique est la région du monde où la prévalence est la plus élevée en chiffres absolus et en pourcentage, suivie de l'Asie et du Pacifique. L'Afrique subsaharienne se distingue comme étant la Région où le pourcentage et le nombre d'enfants astreints au travail des enfants sont le plus élevés.

Les menaces liées au travail des enfants persistent et s'accroissent ces dernières années du fait de l'émergence de législations contraignantes sur la diligence raisonnable des entreprises dans les pays importateurs. Le cacao est particulièrement mis en cause dans le contexte de la Côte d'Ivoire.

Sous l'impulsion de deux Sénateurs Américains les gouvernements de la Côte d'Ivoire, du Ghana et l'industrie du cacao et du chocolat ont signé en 2001 le protocole Harkin-Engel à travers lequel les acteurs se sont engagés à réduire de 70% les pires formes de travail des enfants à l'horizon 2020.

Une étude de l'Université de Chicago, indique que les engagements pris dans le protocole de Harkin-Engel ne seront pas atteints quand bien même des progrès aient été constatés.

Des pressions médiatiques entamées depuis fin 2018, dénoncent les pires formes de travail des enfants dans la cacaoculture et met au banc des accusés des entreprises.

L'Union Européenne y compris certains Etats du continent qui reçoivent le flux le plus important de cacao ivoirien (environ 70%), s'activent à prendre des mesures contraignantes sous la pression de leurs consommateurs. Le rapport « Towards sustainable cocoa supply chains: Regulatory options for the EU », réalisé avec l'aide de l'Union Européenne, illustre les prochains défis auxquels pourraient faire face le secteur privé ivoirien (en particulier celui du cacao) qui exporte vers l'Union Européenne.

Le 23 février, l'Union européenne (UE) a adopté la proposition de directive sur la diligence raisonnable des entreprises en matière de développement durable, qui vise à engager une plus grande responsabilité des entreprises dans le respect des droits de l'homme et les impacts environnementaux tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement. Elle prévoit également d'interdire l'importation dans l'UE de produits associés à la déforestation, obligeant les entreprises à apporter la preuve que leur production ne contribue pas à la dégradation de l'environnement.

En Côte d'Ivoire, le cacao reste la mamelle de l'économie nationale avec près d'un million de planteurs pour plus de 5 millions de personnes qui en bénéficient. Selon l'enquête nationale sur la situation de l'emploi et du travail des enfants (2013), réalisée avec le soutien du BIT :

- 28,2% (soit un peu moins de deux millions d'enfants soit précisément 1 994 593) d'enfants âgés de 5 à 17 ans sont engagés

dans des activités économiques dont 53,4% dans l'agriculture et 35,6% dans les services ;

- 1 424 996 enfants, soit 20.1% sont dans un travail à abolir ;
- 539 177 enfants, soit 7,6% sont impliqués dans un travail dangereux.

L'enquête nationale sur les pires formes de travail des enfants (2011) réalisée par l'Institut national de statistique (INS) a révélé que 73,5% des garçons sont des enfants qui travaillent dans l'agriculture contre 35,2% des filles.

Les travailleurs migrants, y compris les enfants victimes de la traite, sont impliqués dans l'exploitation minière artisanale et l'agriculture, comme le confirme la recherche sur la dynamique de la migration et du travail forcé dans l'industrie cacaoyère ivoirienne menée par Anti-Slavery International (2010).

Les causes du travail des enfants sont de plusieurs ordres. Et se rapportent principalement à :

- La structure de l'économie qui est essentiellement informelle (94%) qui constitue un terreau pour le travail des enfants (la transformation économique structurelle une réponse au travail des enfants) ;
- Les enfants de moins de 16 ans se retrouvent précocement sur le marché du travail ;
- Les utilisateurs de la main d'œuvre enfantine, notamment les enfants de 16 à 18 ans, les exposent à des conditions dangereuses ;
- Les parents, les membres de la communauté et d'autres personnes ne respectent pas le statut et/ou les droits des enfants de moins de 16 ans en matière de travail ;
- Les structures en charge de la lutte contre le travail des enfants ne disposent pas de capacités pour prévenir, répondre et réprimer le travail des enfants.

Bien d'autres causes sous-jacentes liées aux enfants (quête de mieux être pour eux et pour leurs famille, sorti précoce du système éducatif, quête d'autonomie, abandon précoce de la cellule familiale, influence de leurs pairs qui mènent des activités lucratives etc), celles qui sont liées aux parents (contraintes imposées aux enfants de travailler, la dislocation et/ou la fragilisation de la cellule familiale, les fonctions parentales mal ou non assumées, la non intégration des enfants dans des activités contribuant à leur développement (scolarisation, activités ludiques etc.), l'ignorance de l'intérêt des structures de développement de l'enfant, les violences et abus subis par les enfants, l'ignorance et le non-respect du statut et/ou des droits de l'enfant, le manque d'alternatives de survie ou les conditions de travail non décentes, le faible niveau d'alphabétisation, la non déclaration des enfants à l'état civil dans les délais ou la non-participation aux opérations spéciales d'enregistrement, la faible capacité des ménages à faire face aux chocs socio-économiques

C'est dans ce contexte qu'intervient le projet ACCEL AFRICA (Accélérer l'action pour l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique financé par les Pays Bas. Avec le soutien du Bureau International du Travail (BIT), la CGECI s'est engagée au nom du Secteur Privé, à accompagner ses groupements professionnels et entreprises membres dans le renforcement de leurs capacités dans les actions de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé.

Focus Engagement**ACCEL Africa**

Un engagement pour protéger et préserver le droit des enfants (1/2)

Accélérer l'Action pour l'Élimination du Travail des Enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique (ACCEL Africa) est financé par le Gouvernement des Pays-Bas. C'est un projet Régional du BIT qui couvre six (6) pays dont la Côte d'Ivoire. Il vise l'accélération de l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique. Les chaînes d'approvisionnement concernées en Côte d'Ivoire sont le cacao et l'or.

Pour ce faire, le projet a identifié trois résultats qui portent sur (a) les politiques publiques et la bonne gouvernance ; (b) des solutions novatrices qui s'attaquent aux causes profondes du travail des enfants ; et (c) le partenariat et le partage des connaissances entre les acteurs de la chaîne logistique mondiale travaillant en Afrique.

L'approche du projet inclut l'appui aux mandants de l'OIT en vue de renforcer leurs capacités et institutionnaliser en leur sein les solutions novatrices de lutte contre le travail des enfants.

En ce qui concerne le projet mis en œuvre par la CGECI suite à la signature d'un accord d'exécution avec le BIT en juillet 2021, il vise

trois objectifs stratégiques à savoir:

- Mettre en place un cadre durable (Plateforme/ Réseau) pour traiter de la lutte contre le travail des enfants au sein de la CGECI ;
- Renforcer les connaissances et les capacités des entreprises en matière de lutte contre le travail des enfants et en matière de droits de l'homme en vue d'améliorer les pratiques ;
- Renforcer les capacités de dialogue et promouvoir les partenariats publics/privés en matière de lutte contre le travail des enfants ;
- Pour la mise en œuvre de ce projet, un Comité de Pilotage et un Comité Opérationnel ont été mis en place .

La CGECI s'engage : Principales Actions de la CGECI en matière de lutte contre le travail des enfants

En sa qualité de mandant constitutionnel de l'Organisation Internationale du Travail et membre de l'Organisation Internationale des Employeurs, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) participe

Focus Engagement**Un engagement pour protéger et préserver le droit des enfants (2/2)**

régulièrement au processus d'élaboration des conventions et recommandations de l'OIT. En l'espèce, la CGECI a participé aux travaux qui ont abouti à l'adoption des conventions n° 138 et 182 de l'OIT portant respectivement sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et sur l'élimination des pires formes de travail des enfants.

En sa qualité de membre du Conseil National de Suivi des Actions de Lutte contre le travail des enfants (CNS) présidé par la Première Dame de la République, la CGECI participe régulièrement aux travaux de cette instance et aux travaux ayant abouti à l'élaboration des différents plans d'actions nationaux de lutte contre le travail des enfants. Le Patronat est également un acteur majeur de la mise en place de la législation du travail. A cet effet, la CGECI a participé à l'élaboration de la loi portant Code du Travail et à ses décrets d'application. Elle a notamment contribué à la mise en place de textes réglementaires portant sur la détermination de liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans et sur la liste des travaux légers contribuant à la socialisation des enfants. En outre, la CGECI est membres du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants.

Au-delà de son action institutionnelle, la CGECI s'est particulièrement engagée dans le Réseau Mondial de l'OIT de la lutte contre le travail forcé en y adhérant et en prenant une part active dans les actions de l'Alliance 8.7 des Objectif du Développement Durable. La cible 8.7 des objectifs de développement durable vise à éliminer le travail des enfants d'ici 2025, et le travail forcé d'ici 2030. Dans ce cadre la CGECI a réalisé un podcast avec le BIT sur le lien entre le travail forcé et le travail des enfants.

Le Président de la CGECI a été au rang des personnalités du monde qui ont lancé un appel à l'action pour l'élimination du travail des enfants. En effet, à l'occasion de la Journée Internationale pour l'élimination

du travail des enfants tenue en juin 2021, le Président de la CGECI a lancé ci-après : **« Le Travail des enfants, celui qui porte atteinte à la santé, à l'éducation de l'enfant et anéantit tout son potentiel d'être un acteur de développement de demain, est une négation du travail décent. Il nous faut, dans un effort conjugué impliquant Gouvernement-Employeurs et Travailleurs, promouvoir des milieux de travail respectueux des droits de l'Homme et qui, au nom de la responsabilité sociale des entreprises, contribuent à l'épanouissement et au bien-être des populations, particulièrement des enfants ».**

Dans le cadre du projet ACCEL Africa à proprement parlé, les initiatives prises jusque-là ont permis de :

- Mettre en place le Comité de Pilotage composé de représentants des principaux Groupements Professionnels dont les membres sont impliqués dans les actions de lutte contre le travail des enfants à savoir l'UGECI, le GEPEX, l'UNEMAF et le GPMCI. Un comité opérationnel composé de membres de l'équipe technique de la CGECI a été mis en place également ;
- Une formation en ligne a été organisée, du **18 au 29 octobre 2021 sur les entreprises responsables et les Normes Internationales du Travail** avec le soutien du Centre OIT/Turin. Elle a impliqué 24 entreprises ;
- Un document de planification des activités a été élaboré et adopté avec le BIT ;
- Un consultant a été recruté. Il met actuellement en œuvre le premier objectif stratégique qui porte sur la création d'un Réseau des Entreprises impliquées dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé ainsi que son plan d'actions ;
- Une équipe de consultants a été recrutée par le BIT qui conduit l'étude sur les besoins en renforcement des capacités des organisations professionnelles et des entreprises membres.